



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Pays de la Loire



Synthèse du troisième plan régional santé au travail Pays de la Loire 2016-2020

Thématiques et actions.....3
Partenaires contributeurs.....28

THEMATIQUES & ACTIONS

Évaluation des risques professionnels dans les TPE/PME.....	4
Formation en santé et sécurité.....	5
Prévention des troubles musculo-squelettiques.....	7
Prévention du risque amiante.....	8
Prévention du risque chimique.....	11
Prévention des chutes et conception des chantiers.....	14
Prévention des RPS.....	16
Qualité de vie au travail.....	17
Prévention de la désinsertion professionnelle.....	20
Attractivité de la filière médecin du travail.....	22
Offre de services pour les TPE/PME.....	24
Améliorer le recueil de données en santé au travail.....	25
Énergies maritimes renouvelables : action de réflexion interrégionale.....	26
Partenaires contributeurs.....	34

THEME

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES TPE/PME

Réf. PST :

1.1 - Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les TPE PME.

▸ Introduction

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation légale au centre de toute démarche de prévention, devant aboutir à la mise en œuvre d'un plan d'action. Toutes les entreprises, notamment les TPE/PME n'ont pourtant pas ou pas encore réalisé ce travail. Elles ne sont souvent pas convaincues de l'intérêt concret de cette démarche et disent manquer de temps, de moyens et d'accompagnement.

De multiples acteurs proposent des appuis, des aides ou des outils mais cette offre est diffuse et souvent méconnue.

Cette thématique pour objet d'amener les entreprises TPE et PME de la région Pays de la Loire à bâtir une évaluation qui donne lieu à un plan d'action efficace en matière de prévention des risques professionnels.

Faire connaître les appuis qui peuvent être sollicités par les entreprises, les sensibiliser à l'intérêt d'un plan d'action, mettre en place une démarche test d'incitation.

—

Points d'appui / leviers repérés : branches professionnelles, organisations professionnelles
Identification des partenaires (contributeurs) : OPPBTP, CFDT, SSTRN, UPA, DIRECCTE, UIMM, SMIA, FFB

▸ ACTION 1 : Recenser et faire connaître les acteurs régionaux et les outils mobilisables par les TPE/PME en matière d'évaluation des risques

Objectifs

- Mettre à disposition des TPE/PME une information synthétique sur l'offre d'appui en matière d'évaluation des risques et d'élaboration d'un plan d'action.

Méthodologie

- Recenser les structures et organismes qui proposent, sans contribution financière, une offre de services en matière d'évaluation des risques professionnels adaptée aux TPE/PME.
- Organiser cette offre par secteur d'activité et zones géographiques.
- Diffuser l'information.

Calendrier prévisionnel

- 1er semestre 2017 : recensement et organisation de l'offre
- Automne 2017 : mise à disposition de cette information organisée sur le site internet PRST3
- 2018 : mise en ligne d'un outil de recherche de l'information

- ACTION 2 : Sensibiliser les entreprises à l'intérêt de réaliser un plan d'action suite à l'évaluation des risques professionnels

Objectifs

- Réaliser des supports adaptés s'appuyant sur des témoignages de pairs pour rendre le message plus accessible aux employeurs et aux salariés.

Méthodologie

- Collecter les supports existants.
- Créer des supports vidéos pair à pair en privilégiant les secteurs d'activité non couverts.
- Diffuser ces moyens de sensibilisation.

Calendrier prévisionnel

- 2017 : recensement et collecte
- 2018 : création d'outils et mise à disposition de ceux collectés

- ACTION 3 : Cibler une population d'entreprises et de salariés pour y mettre en œuvre une démarche-test en matière d'évaluation des risques.

Objectifs

- Inciter par l'exemple les entreprises à réaliser leur DUER et mettre en œuvre un plan de prévention des risques professionnels.

Méthodologie

- Définir la population cible.
- Faire un état des lieux : couverture par un DUER et un plan d'actions sur cette population cible et recenser les outils et les offres existants.
- Mettre en œuvre l'action en s'appuyant sur les préventeurs locaux.

Calendrier prévisionnel

- 2018 : choix de la population et état des lieux
- 2018/2020 : action et bilan

THEME

FORMATION EN SANTE ET SECURITE

Réf. PST :

1.2 - Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail.

- Introduction

La mise en œuvre de mesures de prévention des risques professionnels passe par une meilleure connaissance et une sensibilisation de tous aux risques et aux moyens de s'en prémunir, notamment les jeunes et les nouveaux embauchés.

La formation est donc un outil incontournable en la matière, portée par deux acteurs prépondérants : les tuteurs de formation accompagnant les nouveaux arrivants et les salariés désignés compétents.

L'objectif est de développer le dispositif de formation en santé au travail à destination des

acteurs identifiés, volonté politique régionale forte.

—

Identification des partenaires (contributeurs) : communication (DIRECCTE, OPCA, REGION, Carsat, CNAM IHIE, OPPBTP, Fédération des services de santé au travail, MSA, ARACT, Organisations professionnelles, organisations syndicales, ...)

Ressources humaines O.F. qui dispose d'un label ou une reconnaissance dans le domaine

▸ ACTION 1 : Renforcer les compétences des tuteurs

Objectif

- Développer un contenu de formation à l'attention des tuteurs ou toute personne chargée de former ou accompagner de manière opérationnelle un nouvel arrivant en entreprise, quel que soit le type de contrat de travail ou convention de formation.

Méthodologie

- Réaliser une étude d'opportunité auprès des CCI, CM et de quelques entreprises.
- Effectuer un état des lieux de l'offre de formation.
- Définir l'ingénierie de formation (cadre, référentiel, certification, publics, temps alloués, programmes, déroulé pédagogiques, animations, évaluations...).
- Adapter le contenu et la durée de formation à la taille des entreprises : les TPE/PME et celles ayant un référent santé et sécurité au travail.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - État des lieux et étude d'opportunité. Élaboration de la stratégie.
- 2018 - Communication et déploiement expérimental
- 2019/2020 - Déploiement régional et bilan

▸ ACTION 2 : Actions collectives envers les salariés désignés compétents

Objectifs

- Accompagner les salariés désignés compétents par leur employeur dans la mise en œuvre de leur mission en sécurité et santé au travail en leur donnant des outils et des méthodes pour agir.

Cible

- TPE/PME moins de 50 salariés

Méthodologie

- Expérimentation auprès d'un secteur professionnel (pour cibler, interpeller les entreprises et avoir un effet levier pour les autres secteurs d'activité).
- Identification des salariés désignés compétents et recensement des besoins après enquête auprès des entreprises.
- Proposition de formations méthodologiques (évaluation des risques, analyse des AT, approche ergonomique...).
- Proposition et organisation de réunions départementales d'apports, d'échanges et de retours d'expériences.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Construction de l'enquête. Identification et choix du secteur d'activité. Analyse des retours et identification des besoins.
- 2018-2019 - Déploiement de l'offre de formation, communication sur les résultats.
- 2020 - Évaluation de l'action.

THEME

PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Réf. PST :

1.6 - Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

▸ Introduction

Depuis plus de 20 ans, les TMS, Troubles Musculo-Squelettiques, sont de loin la première maladie professionnelle reconnue. De plus, aujourd'hui, les manutentions manuelles sont à l'origine de la moitié des accidents du travail. Les TMS représentent un coût financier important pour les entreprises et la société, par exemple en termes de nombre d'arrêts de travail ou d'inaptitudes physiques... Aucun secteur d'activité n'est épargné. A ce titre, prévenir les TMS constitue un enjeu majeur.

C'est pourquoi, les efforts déjà entrepris par les acteurs de la prévention de la région doivent être poursuivis, afin de mobiliser davantage les entreprises sur ce sujet, et voir se développer des démarches de prévention autonomes et pérennes.

Ainsi, l'action TMS du PRST 3 vise à mieux communiquer sur le sujet, diffuser et évaluer les démarches de prévention des TMS :

- Sensibilisation aux TMS à travers une action de communication sur le site internet.
- Promotion des démarches de prévention des TMS impulsées par les partenaires régionaux pour inciter les entreprises les plus sinistrées à s'engager et y travailler durablement.
- Évaluation des actions.

—

Identification des partenaires (contributeurs) : SSTRN, CFDT, CSTR, MSA 44-85, FRSEA, OPPBTP, CGT, DIRECCTE

▸ ACTION 1 – Favoriser la diffusion et l'échange d'information

Objectifs

- Diffuser les démarches et les outils pour apporter les connaissances essentielles aux employeurs, aux salariés, aux IRP.

Cible

- Toutes les entreprises de la région Pays de la Loire.

Méthodologie

- Sensibiliser aux TMS : origines, facteurs de risque et enjeux.
- Lister les acteurs de la prévention et leurs rôles.

- Communiquer sur la démarche de prévention des TMS : conditions de réussite (engagement de la direction, objectifs clairs, moyens dédiés), outils, retours d'expérience.

▸ ACTION 2 - Mettre en valeur les démarches de prévention au niveau régional

Objectifs

- S'assurer que les entreprises puissent mettre en place des démarches de prévention des TMS.
- Promouvoir une prévention durable des TMS.

Méthodologie

- Réaliser un état des lieux des actions de prévention des TMS menées par l'ensemble des contributeurs.
- Illustrer par des exemples de démarches de prévention.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Recensement des informations sur les actions à venir.
- 2018 - Mise en ligne périodique à compter de 2018.

THEME

PREVENTION DU RISQUE AMIANTE

Réf. PST :

1.9 - Faire face aux enjeux liés à la dégradation de l'amiante présent dans les bâtiments pendant les 40 prochaines années.

▸ Introduction

Le risque amiante est considéré comme une priorité absolue par le Ministère du travail dans le cadre de son plan d'action. En raison de ses propriétés, l'amiante, matériau minéral naturel fibreux, a été largement utilisé dans les bâtiments et dans des procédés industriels au cours des dernières décennies.

Les activités professionnelles constituent la source d'exposition la plus importante à l'amiante. Les effets de l'amiante sont sources de pathologies avec un délai de survenue de 15 à 40 ans après l'exposition (atteintes pleurales bénignes asbestose (fibrose) cancer broncho-pulmonaire, mésothéliome).

Plus localement, en Pays de la Loire, l'étude régionale de mars 2012 réalisée dans le cadre du plan régional d'élimination des déchets dangereux fait état d'une estimation de plus de 800 000 bâtiments contenant de l'amiante. Dans ce contexte, la réduction des expositions professionnelles à l'amiante est un enjeu majeur pour la protection la santé des travailleurs et la protection de l'environnement.

Face à la technicité du sujet, la première action sera tournée vers l'information des professionnels et du grand public pour leur permettre d'identifier les acteurs régionaux pouvant être sollicités sur la problématique amiante.

Orientée vers les TPE souhaitant se certifier, la seconde action propose de développer des outils méthodologiques facilitant la démarche de certification permettant d'effectuer des opérations de retrait de matériaux amiantés.

La troisième action vise à sensibiliser les travailleurs et employeurs réalisant des interventions sur des matériaux amiantés.

Deux dernières actions viennent compléter le dispositif d'information, concernant les règles applicables aux différents types de matériels de métrologie utilisés et l'organisation d'une gestion de crise du risque amiante.

—

Identification des partenaires (contributeurs) : Carsat Pays de la Loire, OPPBTP Pays de la Loire, Fédération régionale des services de santé du travail interentreprises, ARS des Pays de la Loire, FFB Pays de la Loire, CAPEB Pays de la Loire, Conseil Régional des Pays de la Loire, CFDT

▸ ACTION 1 : Identification des acteurs

Objectifs

- Identifier les missions et les coordonnées de chacun des acteurs afin de pouvoir les solliciter en fonction de leurs prérogatives.
- Communiquer en direction des donneurs d'ordre, du grand public, des travailleurs et des employeurs pour les sensibiliser aux enjeux, y compris en termes de responsabilité, de la protection contre le risque amiante.

Méthodologie

- Mise à disposition d'une base de données des acteurs.
- Mise en ligne des questions-réponses aux fins de vulgarisation.

Calendrier prévisionnel

- 2016 - Début des travaux 2ème semestre 2016
- 2017 - Publication de l'information

▸ ACTION 2 : Construire et/ou promouvoir les aides et les outils méthodologiques facilitant la démarche de certification des entreprises et sa pérennité.

Objectifs

- Sensibiliser les entreprises réalisant des opérations de retrait de matériaux amiantés à l'obligation préalable de certification pour protéger les travailleurs du risque d'exposition amiante.
- Élaborer des outils facilitant la démarche de certification des entreprises.

Méthodologie

- Développer un argumentaire relatif au respect de l'obligation de certification.
- Définir des cibles et des vecteurs permettant la sensibilisation des entreprises.
- Créer d'un support méthodologique d'aide à la certification.
- Accompagner et promouvoir de l'outil par les partenaires.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Construction de l'argumentaire. Définition des cibles. Création du support méthodologique.
- 2018 - Lancement de la campagne de sensibilisation et déploiement du support

méthodologique.

- ACTION 3 : Aider et sensibiliser les travailleurs et employeurs réalisant des interventions sur des matériaux amiantés afin de réduire les expositions.

Objectifs

- Sensibilisation des employeurs et des travailleurs à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
- Rappel de la réglementation.
- Information des entreprises sur les aides et outils existants.

Méthodologie

- Définir des cibles, des vecteurs et des actions permettant la sensibilisation des employeurs et des travailleurs.
- Diffuser des supports méthodologiques en matière de process de travail et de protection collective et individuelle.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Définition des cibles. Élaboration des supports méthodologiques.
- 2018 - Diffusion.

- ACTION 4 : Dispositions réglementaires et recommandations applicables aux différents types de matériels de métrologie utilisés lors d'opérations amiante.

Objectifs

- Informer les entreprises sur les types de matériels de métrologie nécessaires, leurs conditions d'utilisation et les fréquences de contrôles pour garantir la fiabilité des mesures dans la durée.

Méthodologie

- Mise à disposition d'une brochure à destination des entreprises.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Publication de la brochure.

- ACTION 5 : Organisation d'une gestion de crise du risque amiante

À partir du retour d'expérience, l'objectif est dans un premier temps, de recenser les quelques situations à risque amiante les plus fréquentes survenues en Pays de la Loire pouvant être génératrices d'un début de crise ou d'une crise. Une phase d'identification régionale des acteurs institutionnels participera à la préparation de la gestion de ces situations pour s'organiser face à leur éventualité dans le respect des prérogatives et missions de chaque partie prenante. Elle servira aussi à identifier les professionnels intervenants lors de ses situations afin de leur transmettre les recommandations de prévention face au risque amiante. La capitalisation servira à tirer les enseignements et conséquence des conduites de situation des débuts de crises ou des crises pour mieux se préparer.

Objectifs

- Constituer un réseau d'opérateurs intervenants en situation d'urgence.

Méthodologie

- Recenser les situations à risque amiante survenues en Pays de la Loire pouvant être génératrices d'un début de crise.
- Élaborer un tableau interne d'aide à l'identification des services compétents lors de certaines situations de crise amiante.
- Organiser une action de prévention en direction de professionnels potentiellement concernés par les situation de crise amiante récurrentes rencontrées en Pays de la Loire.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Déploiement de l'action.

THEME

PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Réf. PST :

1.10 - Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective du risque chimique.

▸ Introduction

La prévention des expositions aux agents chimiques dangereux, et aux produits cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) en particulier, constitue un des enjeux importants pour la santé et la sécurité des personnes, et tout spécialement celle des travailleurs. Une étude nationale effectuée en 2010 auprès des médecins du travail indique que plus de 10 % des salariés, soit environ 2,25 millions de personnes ont été exposés à au moins un produit chimique cancérogène au cours de la dernière semaine travaillée.

En effet, bien que des améliorations aient été constatées ces dernières années en milieu professionnel, il reste encore beaucoup à faire notamment dans les PME et les TPE.

Face à ces constats et compte tenu des spécificités régionales, les acteurs de terrain de la région des Pays de la Loire se mobilisent pour mener des actions concrètes de prévention auprès des PME/TPE dans 3 domaines :

- L'exposition aux fumées de soudage très présente notamment dans les secteurs de la métallurgie et de la construction navale. Elle concerne de nombreuses professions (soudeurs, métalliers, serruriers, monteurs en charpentes métalliques, chaudronniers, tuyauteurs, plombiers, chauffagistes, canalisateurs TP...).
- L'exposition à la silice cristalline croissante selon une étude des médecins du travail entre 2003 et 2010 notamment chez les moins de 25 ans. En 2010, les salariés les plus exposés sont essentiellement des hommes, jeunes, ouvriers qualifiés et non qualifiés, travaillant dans le bâtiment et les travaux publics. On observe également une surexposition des intérimaires, des apprentis et des stagiaires.
- L'exposition aux produits de nettoyage dans les activités de nettoyage classique (secteurs tertiaires) et de nettoyage spécialisé (industrie, santé, restauration, collectivités...). Elles mettent en œuvre de nombreux produits chimiques (décapants, détartrants, détergents, dégraissants, désinfectants...) dont certains présentent des risques pour la santé (irritations, brûlures, allergies respiratoires et cutanées, intoxications)

—
Points d'appui / leviers repérés : branches professionnelles, organisations professionnelles

Identification des partenaires (contributeurs) : Carsat, Fédération des services de santé au travail interentreprises, DIRECCTE, OPPBTP, UIMM, UPA, FFB des Pays de la Loire, CFDT...

- ACTION 1 : Promouvoir et impulser une démarche de prévention des expositions aux fumées de soudage chez les professionnels de la soudure.

Objectifs

- Sensibiliser les acteurs internes et externes à l'entreprise à la prévention du risque.
- Impulser une dynamique de prévention auprès des professionnels concernés.
- Développer l'appui technique des préventeurs auprès des entreprises.
- Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement des TPE/PME.

Méthodologie

- Phase I : Sensibilisation
 - Organiser des demi-journées d'information et de sensibilisation aux dangers des fumées de soudage et les moyens de s'en protéger.
 - Public visé : professionnels de la soudure, membres de CHSCT, délégués du personnel des entreprises concernées, préventeurs, fournisseurs, installateurs de matériels de ventilation.
- Phase II : Construction d'outils
 - Élaborer un protocole d'accompagnement des entreprises et développer des supports de formation à destination des préventeurs.
 - Construire des supports de sensibilisation pour les employeurs et les travailleurs en s'appuyant sur le retour d'expérience de la Carsat et des Services de Santé au Travail Interentreprises.
- Phase III
 - Déployer les outils à destination des préventeurs.
- Phase IV
 - Déployer et diffuser la démarche de prévention auprès des entreprises et des centres de formation de la région des Pays de la Loire.
 - Accompagner individuellement et collectivement les entreprises.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Phase I : sensibilisation
- 2017-2018 - Phase II : construction d'outils
- 2018-2019 - Phase III : déploiement des outils à destination des préventeurs
- 2019-2020 - Phase IV : déploiement en entreprises

- ACTION 2 : Mieux connaître les expositions des travailleurs à la silice cristalline pour assurer une prévention efficace et effective.

Objectifs

- Réaliser un inventaire des situations d'exposition à la silice dans les métiers du BTP : métiers de travail de la pierre, de ponçage-sciage-rabotage du béton, de réhabilitation de bâtiments anciens, de démolitions, carreleurs, poseurs de revêtement de sol, marbriers, cuisinistes, agenceurs de magasins.

- Explorer des nouvelles activités pouvant exposer les travailleurs à la silice (repérage d'activités avec l'utilisation de nouveaux matériaux comme par exemples les pierres reconstituées et la silice « nanométrique »).
- Promouvoir des actions de prévention.

Méthodologie

- Phase I
 - Inventaire et exploitation des données d'expositions des travailleurs à la silice cristalline alvéolaire (tous secteurs d'activités), à partir des données existantes.
 - Identification des situations de travail pour lesquelles les données sont insuffisantes et réalisation de campagnes de mesurages.
 - Inventaire des bonnes pratiques de travail observées sur le terrain
- Phase II
 - Élaboration d'un guide cartographiant les expositions des travailleurs à la silice cristalline et recensant les bonnes pratiques de prévention.
 - Construction d'un module 1 de sensibilisation à destination des employeurs.
 - Construction d'un module 2 de sensibilisation à destination des travailleurs.
 - Transfert des modules de formation à l'ensemble des partenaires.
- Phase III
 - Déploiement de l'action auprès des professionnels concernés (exemples : interventions des préventeurs dans les entreprises, sessions d'information des employeurs, sessions de sensibilisation dans les centres de formation).

Calendrier prévisionnel

- 2017-2018 - Phase I
- 2019 - Phase II
- 2020 - Phase III

- ACTION 3 : Promouvoir les bonnes pratiques de prévention du risque chimique dans le secteur du nettoyage.

Objectifs

- Faire connaître les moyens de prévention du risque chimique dans les secteurs du tertiaire et de l'industrie agroalimentaire.

Méthodologie

- Phase I
 - Construction d'outils d'évaluation du risque et de communication des bonnes pratiques à travers l'analyse de l'existant et d'enquêtes de terrain au bénéfice des préventeurs.
- Phase II
 - Transfert des outils aux équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail et autres préventeurs.
- Phase III

- Déploiement de l'action auprès des entreprises et des salariés à travers des sensibilisations collectives, des actions en entreprise et des sensibilisations individuelles lors des visites médicales et ou entretiens infirmiers.

Calendrier prévisionnel

- 2017-2018 - Phase I
- 2019 - Phase II
- 2019-2020 - Phase III

THEME

PREVENTION DES CHUTES ET CONCEPTION DES CHANTIERS

Réf. PST :

1.14/1.15 - Prévenir les chutes de hauteur et renforcer la conception des chantiers en sécurité.

▸ Introduction

Les chutes de hauteur et les chutes de plain-pied sont à l'origine de 28% des accidents du travail avec arrêt et de 30% des accidents mortels, les intérimaires issus du BTP étant les plus touchés.

Prendre en compte la prévention dès la conception des ouvrages et agir vers les TPE/PME en phase réalisation doit permettre d'infléchir l'accidentologie.

Parmi les secteurs les plus exposés, le secteur de la maçonnerie - gros œuvre se détache tout particulièrement en Pays de Loire, notamment au regard de l'évolution des indicateurs de gravité et fréquence depuis 2013 ainsi qu'à la lecture des indicateurs de sinistralité des maladies professionnelles. La première action vise donc ces entreprises, particulièrement dans le domaine de la construction des maisons individuelles.

La deuxième action concerne la mobilisation, l'information et la sensibilisation des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et coordonnateur SPS. Ils sont des acteurs incontournables au titre de l'intégration de la prévention des risques en amont de la réalisation et en phase d'exploitation de l'ouvrage.

—

Points d'appui / leviers repérés : branches professionnelles, organisations professionnelles

Identification des partenaires (contributeurs) : Carsat, OPPBTP, DIRECCTE, SIST, CAPEB, CFDT, syndicats professionnels métiers (étancheurs, échafaudeurs...), fournisseurs de matériaux, coopératives d'achat, fabricants de matériels

- ACTION 1 : Poursuivre et élargir la campagne d'information en faveur de la prévention du risque de chute de hauteur en l'orientant prioritairement vers les TPE-PME.

Objectifs

- Sensibiliser les TPE.
- Les aider à mettre en œuvre un socle minimum de mesures de prévention dont le but est d'améliorer les conditions de travail, particulièrement dans le domaine de la construction des maisons individuelles.

Méthodologie

- Tirer des enseignements des actions départementales en cours concernant la prévention des chutes de hauteur portées par les services de santé au travail dans l'intérim et sur les couvreurs.
- Diffuser les supports de communication à destination des différents corps d'état de la région.
- Analyser l'opportunité d'un élargissement hors BTP.

Partenariats envisagés

- Constructeurs de maisons individuelles (LCA-BTP)
- Fabricants et négociants d'équipement de travail (Point P, GEDIMAT...)
- Organisations professionnelles (CAPEB, FFB, Fédération des Scop du BTP / LCA-FFB, UMGO)
- Agences d'intérim

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Évaluation des actions en cours.
- 2018-2020 - Conception, diffusion et portage des supports de communication.

- ACTION 2 : Mobiliser, informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et coordonnateurs SPS dans l'intégration des prescriptions « santé-sécurité » dans leurs pièces marchés.

Objectifs

- Agir en direction des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour intégrer la prévention des risques de chute (hauteur et plain-pied) dans la phase conception de leurs projets et dans la phase d'exploitation de l'ouvrage.

Méthodologie

- Populations visées : pavillonneurs et architectes avec salariés.
- Élaboration d'une charte de bonnes pratiques et déploiement dans le cadre notamment de réunions d'information et de sensibilisation des employeurs et salariés du secteur d'activité.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Exploitation et mise à jour d'une charte de bonnes pratiques.
- 2018 à 2020 - Déploiement de la charte, évaluation et synthèse.

- ACTION 3 : Mobiliser, informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et coordonnateurs SPS dans l'intégration des prescriptions « santé-sécurité ».

Objectifs

- Agir en direction des CSPS pour contribuer à la prévention des risques de chute sur les ouvrages du BTP en phase conception de projets et en phase d'exploitation de l'ouvrage.

Méthodologie

- Identifier les différents outils pouvant être communiqué à la CSPS pour les accompagner dans leur mission.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Identification des outils mobilisables.
- 2017 à 2020 - Présentation lors de réunions d'échange de pratiques professionnelles.

THEME

PREVENTION DES RPS

Réf. PST :

1.17, 1.18 - Impulser et coordonner, dans le cadre du PRST3, une offre de services régionale et nationale en matière de RPS. Mener une campagne de communication déclinée au plan territorial sur la prévention des risques psychosociaux.

▸ Introduction

Les facteurs à l'origine des risques psychosociaux (RPS) et leur impact sur la santé des salariés et sur le fonctionnement des entreprises sont connus. Les RPS font depuis plusieurs années l'objet d'actions de sensibilisation et de prévention au niveau national, qui ont été déclinées en région Pays de la Loire depuis 2010 et le PRST2.

Le constat est régulièrement fait par les entreprises de la difficulté d'identifier l'offre de service par les acteurs institutionnels en capacité d'intervenir, ainsi que celle d'intégrer ce risque particulier dans la pratique des dirigeants et d'être en capacité d'y apporter une réponse.

Deux axes sont mis en avant dans ce PRST3 dans l'idée de création d'un parcours de prévention des RPS :

- Coordonner une offre de service régionale en matière de RPS, notamment en assurant une meilleure visibilité des acteurs régionaux et en renforçant leur coordination.
- Construire une communication spécifique axée sur les témoignages, les retours d'expérience et l'efficacité des actions menées pour la performance de l'entreprise.

—

Identification des partenaires (contributeurs) : DIRECCTE, Carsat, Fédération des services de santé au travail, ARACT, MSA, ARS, CFDT, CFE-CGC, CFDT, UIMV.

- ACTION 1 : Dresser un état des lieux régional de l'offre de service de chacun des acteurs afin de constituer et de promouvoir une offre locale commune de services en matière de RPS.

Objectifs

- Identifier les acteurs intervenant dans le domaine des risques psychosociaux, leurs réalisations et leurs possibilités d'accompagnement.
- Faciliter l'accès à un parcours de prévention des RPS en fonction de la préoccupation santé travail des acteurs de l'entreprise.

Méthodologie

- Collecter et centraliser les informations.
- Mettre en place les conditions permettant de rendre accessible ces informations.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Collecte et mutualisation des informations.
- Mi-2017 - Rédaction de l'état des lieux. Réflexion sur les moyens de diffusion.
- 2018 - Mise en œuvre des moyens de diffusion.

- ACTION 2 : Développer des outils de communications intégrant des témoignages d'acteurs de l'entreprise autour de situations de travail concrètes illustrant des facteurs de RPS et leurs conséquences.

Objectifs

- Sensibiliser, informer sur les origines et les effets des RPS.
- Donner de la visibilité au lien entre santé au travail et performance de l'entreprise via les outils du management et de la gestion de l'entreprise : nouvelles organisations du travail, technologies de l'information et de la communication, Lean management, contrôle de gestion, normalisation...

Méthodologie

- Définition des messages de communication et de sensibilisation.
- Définition des outils de la campagne de communication.

Calendrier prévisionnel

- Fin 2017 - Définition des messages et des outils de la campagne de communication.
- 2018-2019 - Lancement de la campagne de communication.

THEME

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

2.4 - Impulser et piloter une offre de services en matière de qualité de vie au travail notamment en direction des TPE/PME.

▸ Introduction

La qualité de vie au travail est une notion globale difficilement comprise par les entreprises, notamment dans sa relation à la performance économique et sociale des entreprises, à laquelle s'ajoute un manque de visibilité sur les actions menées et les bonnes pratiques pour atteindre les objectifs attendus. La mise en place de politique QVT dans les entreprises en est compliquée.

L'objectif poursuivi est de créer une culture commune de la qualité de vie au travail, de partager une dynamique régionale portée par les entreprises, les partenaires sociaux et les acteurs institutionnels régionaux. Il s'agit pour cela de rendre plus compréhensible la QVT, de proposer des accompagnements aux entreprises qui veulent se lancer, de valoriser les pratiques existantes, de créer une émulation entre les entreprises.

Un outil de sensibilisation sera construit concernant la compréhension de la démarche QVT et sa mise en place dans l'entreprise, accompagné d'une professionnalisation sur le pilotage d'une telle démarche. Un accompagnement en direct sera proposé en parallèle aux entreprises de moins de 50 salariés sur la durée du PRST3.

—
Points d'appui / leviers repérés : connaissance des territoires et des réseaux d'entreprises par les partenaires.

Identification des partenaires (contributeurs) : MSA, DIRECCTE, SSTRN, CFDT, UPA, ARS.

▸ ACTION 1 : "1000 acteurs pour la QVT"

Objectifs

- Créer un socle commun permettant de développer un réseau de relais QVT.
- S'appuyer sur un réseau d'acteurs représentatifs du monde du travail pour démultiplier une dynamique QVT régionale et adaptée.
- Sensibiliser les acteurs relais externes et internes à l'entreprise.

Méthodologie

- Conception d'un module de premier niveau de sensibilisation accessible à tous sur internet.
- Animation de rencontres de professionnalisation sur l'accompagnement et le pilotage d'une démarche QVT.
- Activation des différents réseaux pour identifier les relais et promouvoir les deux niveaux de sensibilisation.

Calendrier prévisionnel

- 1er semestre 2017 - Définition et conception du module de sensibilisation de premier niveau. Définition de l'animation des rencontres du second niveau.
- Automne 2017 - Démarrage des sensibilisations du premier niveau.
- Fin 2017 - Démarrage des sensibilisations de second niveau.
- 2018/2019/2020 - Poursuite du dispositif, avec évaluations à fréquence.

▸ ACTION 2 : Dispositif collectif pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Objectifs

- Construire un réseau d'exemples d'actions menées en entreprise.
- Expérimenter avec une sélection d'entreprises, puis diffuser auprès des autres.
- Créer un réseau pour convaincre de l'intérêt de la mise en œuvre d'une démarche QVT.
- Créer une dynamique régionale portée par les entreprises.

Méthodologie

- Conception de l'accompagnement proposé aux entreprises sélectionnées, avec un système d'entrées-sorties permanentes : dès qu'un accompagnement est terminé, un autre commence avec une autre entreprise sélectionnée.
- Définition et mise en œuvre des critères de sélection des entreprises, selon une approche sectorielle, avec un focus sur les territoires ruraux.
- Animation du dispositif par les membres du groupe QVT du PRST3.

Calendrier prévisionnel

- 1er semestre 2017 - Ingénierie et logistique. Arbitrage des critères de sélection.
- 2nd semestre 2017 - Prospection des entreprises selon les critères retenus.
- 2018/2019/2020 - Démarrage du dispositif d'accompagnement.

▸ ACTION 3 : La QVT en pratique.

Objectifs

- Valoriser les entreprises de la région Pays de la Loire qui ont mené ou entamé une démarche QVT.
- Donner envie à d'autres entreprises d'impulser une démarche QVT.

Méthodologie

- Chaque institution ou organisation partenaire du PRST3 identifie et coopte une entreprise ayant une pratique à valoriser.
- Rédaction et diffusion de la fiche descriptive de la démarche engagée.

Calendrier prévisionnel

- 1er trimestre 2017 - Conception de la fiche descriptive de la démarche. Conception des outils de suivi et des modalités de diffusion. Rédaction et diffusion des fiches.
- 2018/2019/2020 - Rédaction des fiches au fur et à mesure de l'identification des entreprises.

THEME

PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

Réf. PST : 2.6/2.8

Prévenir la désinsertion professionnelle (PDP) et maintenir en emploi. Mettre en place une offre régionale coordonnée d'accompagnement des travailleurs et des entreprises.

▸ Introduction

La prévention de la désinsertion professionnelle est une nécessité à la fois humaine, sociale et économique, qui devient d'autant plus importante du fait de l'allongement de la vie professionnelle. Elle inclut le maintien sur le poste, le reclassement interne et le maintien en emploi proprement dit grâce à un reclassement externe.

Les Services de Santé au Travail (SST), par leur mission, jouent un rôle majeur mais relativement méconnu dans ce domaine, justifiant la nécessité de le faire connaître et d'asseoir leur capacité d'intervention. L'information et la sensibilisation des acteurs de l'entreprise, de leurs relais dans les TPE, sont également de nature à améliorer la prévention de la désinsertion professionnelle.

Elles permettront :

- de solliciter les services compétents,
- de mieux accompagner les salariés et le collectif de travail,
- d'informer les salariés sur les moyens mobilisables.

La connaissance des outils de construction des parcours professionnels complète le dispositif.

—

Points d'appui / leviers repérés : mobilisation des services de santé au travail et des partenaires du maintien dans l'emploi

Identification des partenaires (contributeurs) : CFDT, SSTRN, Carsat, AGEFIPH, La Fédération régionale des services de santé au travail des Pays de la Loire, le Comité maintien du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés.

▸ ACTION 1 : Rendre visible l'action de maintien dans l'emploi des services de santé au travail.

Objectifs

- Faire connaître l'offre de service des services de santé au travail.
- Optimiser l'utilisation par les équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail des outils du maintien dans l'emploi.

Méthodologie

- Recenser par questionnaire auprès des SST les actions en faveur du maintien dans l'emploi.
- Proposer des formations à destination des équipes pluridisciplinaires des SST.

Calendrier prévisionnel

- 1er trimestre 2017 - Phase de test
- 2e trimestre 2017 - Présentation aux contributeurs
- 3e trimestre 2017 - Déploiement de l'action
- Fin 2018 - Évaluation
- 2029 - Généralisation

▸ ACTION 2 : Information et sensibilisation à destination des TPE.

Objectifs

- Assister les entreprises et leurs relais dans leurs démarches de maintien dans l'emploi.

Méthodologie

- Élaborer un questions/réponses.
- Organiser des temps d'échanges avec les acteurs de l'entreprise.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Construction de l'outil.
- 2018 - Prise de contact, organisation et déploiement.

▸ ACTION 3 : Information et sensibilisation des instances représentatives du personnel et de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle.

Objectifs

- Développer la capacité de détection précoce des difficultés par les représentants du personnel.
- Faciliter le retour dans l'emploi en accompagnant le salarié et le collectif de travail.

Méthodologie

- Élaborer un questions/réponses.
- Organiser des temps d'échanges avec les organisations professionnelles de salariés;
- Promouvoir les bonnes pratiques sur le site internet.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Construction de l'outil.
- 2018 - Déploiement.

▸ ACTION 4 : Information sur les outils de construction des parcours professionnels.

Objectifs

- Permettre aux Services de Santé au Travail de délivrer une information actualisée sur les outils de formation mobilisables auprès des salariés et une prescription auprès des entreprises.

Méthodologie

- Recenser l'offre de formation.
- Organiser des sessions d'information.
- élaborer des supports de communication.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Construction de l'outil.
- 2018 - Diffusion.

▸ ACTION 5 : Information ciblée en fonction des besoins des médecins généralistes.

Objectifs

- Développer les coordinations avec le réseau des médecins généralistes.
- Faire connaître le rôle du médecin du travail et des services compétents en matière de maintien dans l'emploi.

Méthodologie

- Élaborer un questionnaire diffusé aux médecins généralistes permettant de faire le point sur leur connaissance des outils existants.
- Analyser les réponses.
- Élaborer une sensibilisation/formation ciblée sur les besoins étendue à l'ensemble des médecins généralistes de la région.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Construction de l'outil.
- 2018 - Diffusion.

THEME

ATTRACTIVITE DE LA FILIERE MEDECIN DU TRAVAIL

Réf. PST : 3.5

Renforcer les services de santé au travail. Renforcer l'attractivité de la filière médecine du travail.

▸ Introduction

La santé au travail est un enjeu important de santé publique en raison du vieillissement de la population au travail, du développement des maladies chroniques et de l'augmentation des maladies professionnelles. Elle a également un rôle important à jouer dans la performance économique globale, importance matérialisée par le fait qu'un euro investi dans la prévention en santé au travail représente 2,5 € d'économisé sur les actions curatives a posteriori.

En France, les services de santé au travail, au vu des prévisions démographiques défavorables concernant les médecins du travail, sont confrontés à des difficultés pour répondre à leurs missions, et il est donc nécessaire de renforcer l'attractivité de la filière médecine du travail dans notre région. Le nombre de médecins du travail diminue et les postes proposés aux étudiants en médecine dans la spécialité ne sont pas tous pourvus.

Les actions proposées s'orientent vers deux publics : les internes et futurs interne en médecin du travail, les médecins généralistes susceptibles de se réorienter vers la médecine du travail en devenant médecin collaborateur. Ceci afin de rassurer sur l'avenir de cette filière santé, qui est une spécialité médicale et non une médecine au rabais, et de susciter des vocations. Pour cela, seront proposés des stages courts auprès de médecins du travail, des interventions auprès de médecins généralistes, une présentation de l'offre de formation, de la forte coopération entre tous les acteurs de santé au travail, des choix et des modalités de stage adaptés...

—

Points d'appui / leviers repérés : objectif commun et volonté de travailler ensemble ('ARS, DIRECCTE, Université, services de santé au travail).

Identification des partenaires (contributeurs) : CFE-CGC, SSTRN, ARS, DIRECCTE, STCS

▸ ACTION 1 : Renforcer l'attractivité de la filière médecine du travail.

Objectifs

- Faire mieux connaître la richesse du métier de médecin du travail.

- Rassurer sur l'avenir de la spécialité.
- Augmenter le nombre de médecins du travail

Méthodologie

- Proposer un stage court auprès d'un médecin du travail aux étudiants en 3e année de médecine, donc avant le choix de l'internat.
- Intervenir auprès des médecins généralistes pour susciter des vocations en tant que médecins collaborateurs.
- Valoriser le rôle de tuteur tant pour l'accompagnement des étudiants en 3e année que des internes et médecins collaborateurs.
- Étudier les possibilités de proposer aux internes un plus grand choix de stages.

Calendrier prévisionnel

- 2017 - Mise en œuvre progressive.

THEME

OFFRE DE SERVICES POUR LES TPE/PME

Réf. PST : 3.7

Structurer une offre de services et des actions partenariales en direction des TPE et des PME, notamment en mobilisant les branches professionnelles.

▸ Introduction

La région des Pays de la Loire est forte d'un tissu dense de PME et de TPE (moins de 10 salariés) et connaît depuis plusieurs années un réel dynamisme économique. Tout naturellement, ces TPE/PME constituent la cible prioritaire des actions du troisième plan national santé travail et de ses déclinaisons régionales. Dans cet esprit, l'action de ce groupe est transversale et consiste à donner une information claire aux plus petites entreprises sur les structures qui œuvrent en matière de prévention, mais aussi à conforter les groupes thématiques dans leurs actions afin que les cibles TPE et PME soient concrètement prises en compte au cœur de ce plan.

Les acteurs intervenant en matière de prévention en santé sécurité sont multiples et souvent méconnus ou confondus par les entreprises. Il convient donc de mettre à disposition des dirigeants des TPE/PME, et de leurs salariés, une information claire et complète sur les acteurs et leurs offres de services en matière de prévention des risques.

La première action vise à recenser et rendre disponible, via le site internet du PRST3, les informations concernant les acteurs de la prévention et leurs possibilités d'action. La seconde action a pour but de coordonner les acteurs pour améliorer l'efficacité de la communication en matière de prévention vers les TPE/PME, en mettant en place un réseau régional de personnes ressources.

—

Points d'appui / leviers repérés : groupes de travail du PRST3, branches professionnelles, organisations professionnelles, organisations syndicales.

Identification des partenaires (contributeurs) : OPPBTP, CFDT, SSTRN, FFB, CAPEB, UPA.

▸ ACTION 1 : Identifier et faire connaître l'offre de services dans la région en matière de prévention des risques.

Objectifs

- Mettre à disposition des TPE/PME de la région et de leurs salariés une information claire et complète sur les acteurs et leurs offres de services en matière de prévention des risques.

Méthodologie

- Recenser les acteurs de la prévention.
- Recenser les offres de services (typologie d'actions : conseil, formation, informations...).
- Organiser et mettre à disposition les informations sur le site internet PRST3.

Calendrier prévisionnel

- 1er semestre 2017 - Recensement des acteurs et de leur offre de service.
- 2nd semestre 2017 - Mise à disposition de l'information.

▸ ACTION 2 : Coordonner les acteurs en matière de prévention des risques.

Objectifs

- Coordonner les acteurs pour améliorer l'efficacité de la prévention vers les TPE/PME et leurs salariés.

Méthodologie

- Réunir les acteurs de la prévention pour la rédaction du PRST3.
- Assurer son information auprès de ses publics.
- Analyser les contenus du PRST3 au regard du recensement des acteurs et de leurs offres et faciliter la mise en relation avec les cibles TPE/PME.
- Créer un fichier de référents en prévention santé sécurité dans les divers organismes partenaires.

Calendrier prévisionnel

- 1er trimestre 2017 - Assurer le lancement du PRST3.
- 2017 à 2019 - Enrichissement du fichier référents et animation du réseau.

THEME

AMELIORER LE RECUEIL DE DONNEES EN SANTE AU TRAVAIL

Réf PST : 3.13

Développer une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial.

▸ Introduction

Les données relatives à la santé au travail (accidents du travail et maladies professionnelles constatées, suivi de santé individuel des salariés, risques professionnels émergents...) sont collectées depuis plusieurs années dans les systèmes d'informations de chacun des acteurs concernés (DIRECCTE, Carsat, ARS/CIRE, ORS, services de santé au travail, service de pathologie professionnelle et environnementale...). La Carsat, dans ses activités d'assurance et les services de santé au travail, notamment, contribuent à un nombre de plus en plus important de dispositifs : rapports d'activité des médecins du travail (RAM), quinzaine des maladies à caractère professionnel (MCP), enquêtes récurrentes Sumer et EVREST...

Actuellement, alors que ces collectes de données mobilisent des moyens humains importants et que ces données sont potentiellement très riches, leur exploitation reste très limitée, les résultats produits étant peu partagés, avec des systèmes d'information hétérogènes et des nomenclatures qui diffèrent d'une structure à l'autre, compliquant leur utilisation à des fins épidémiologiques.

Dans ce contexte, la mise en place d'un réseau d'information en santé au travail (RIST) est proposée, visant à fédérer l'ensemble des acteurs concernés pour développer une dynamique régionale en matière de connaissance de la santé au travail, en améliorant la qualité des données recueillies et en favorisant leur exploitation et leur partage.

—

Points d'appui / leviers repérés : travaux comparables menés dans d'autres régions, partenaires sociaux, équipes universitaires...

Identification des partenaires (contributeurs) : DIRECCTE, Carsat, Fédération des services de santé au travail, Cire, LEEST, ORS.

- ACTION 1 : Promotion, partage et développement des dispositifs de données en santé au travail par la création d'un réseau d'informations en santé travail dans la région (RIST Pays de la Loire).

Objectifs

- Développer la connaissance de la santé au travail dans la région.
- Contribuer à l'orientation et à l'évaluation des actions de prévention et à l'alerte concernant des phénomènes émergents.
- Mettre en place et animer un réseau régional d'information en santé au travail (RIST) visant à fédérer autour de ce projet l'ensemble des acteurs concernés et s'appuyant sur l'expertise existant dans la région.

Méthodologie

- Constitution d'un groupe d'appui au RIST associant le SSTRN, l'ORS, la CIRE, le LEEST, et les services statistiques de la DIRECCTE et de la Carsat.
- Mise en place et animation du réseau régional.
- Réalisation d'un état des lieux des études, données, et système d'information régionaux en santé travail.
- Valorisation de données du réseau régional Evrest.
- Recensement des nomenclatures utilisées.
- Échanges et collaborations avec des équipes ayant entrepris des travaux de ce type au niveau national ou dans d'autres régions.

Calendrier prévisionnel

- Début 2017 - Lancement de l'action.
- 2e trimestre 2017 - Lancement du réseau d'information en santé au travail.
- Fin 2017 - Proposition d'actions pour les années suivantes.

THEME

ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES : ACTION DE REFLEXION INTERREGIONALE

Réf. PST :

3.15 - Développer une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial.

- Introduction

Dans les années à venir, des champs éoliens maritimes vont être implantés au large des côtes françaises, en plusieurs endroits, dont un au large de Saint-Nazaire et un au large de Saint-Brieuc. Cette activité nouvelle va engendrer des situations de travail spécifiques.

Afin de prévenir au mieux les risques d'accident et de maladie professionnelle, une réflexion

partenariale interrégionale est engagée. Elle pourra s'appuyer à la fois sur l'expérience des professionnels, des préventeurs maritimes ainsi que sur le parallèle avec les travaux menés concernant les champs éoliens terrestres.

Cette action, encore à construire, visera à définir les phases de travail et les risques inhérents à l'installation et à la maintenance d'un champ éolien en mer.

En s'appuyant sur les connaissances des différents partenaires maritimes et terrestres, le groupe cherchera à faire émerger les bonnes pratiques après des phases d'observation et d'expérimentation.

—

Identification des partenaires (contributeurs) : DIRECCTE, OPPBTP, CGT, MEDEF, Carsat, DIRM-NAMO (CSN, SSGM, DML), IMP

- ACTION : Développer, en partenariat, les connaissances sur les risques professionnels en matière d'installation et de maintenance d'un chantier éolien maritime.

Objectifs

- Échanger sur les phases de travail et les risques qui en découlent et rechercher des pratiques préservant la sécurité pour les diffuser.

Méthodologie

- Définir les phases de travail et les risques inhérents, en s'appuyant sur les connaissances des partenaires maritimes et terrestres.
- Rechercher les bonnes pratiques.
- Expérimenter pour mieux connaître.
- Faire connaître les résultats de ces observations pour abonder les bonnes pratiques.

Calendrier prévisionnel

- 2017 : échange des connaissances
- 2018 : vers l'expérimentation
- 2019/2020 : rendre compte et diffuser les bonnes pratiques

PARTENAIRES CONTRIBUTEURS

Institutionnels	29
Partenaires sociaux	33
Services de santé au travail.....	37
Organismes de prévention.....	42

DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

22 mail Pablo Picasso — BP 24209 — 44042 NANTES cedex 1

02 53 46 78 31 — paysdl.polet@direccte.gouv.fr — pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/



La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) est un service déconcentré de l'Etat en Pays de la Loire. Placée auprès du Préfet de la région Pays de la Loire, elle assure le pilotage coordonné des politiques de l'Etat en matière de développement économique, d'emploi, de travail et de protection des consommateurs. Le pôle politique du travail est notamment chargé, d'assurer le respect du droit du travail (grâce au système d'inspection du travail), de promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions de travail et la santé au travail.

CARSAT - CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE SANTE AU TRAVAIL

2 Place de Bretagne — 44932 Nantes cedex 9

prevention@carsat-pl.fr — www.carsat-pl.fr



La Carsat est un assureur solidaire car elle assure toutes les entreprises du régime général de Sécurité Sociale, quel que soit leur niveau de risque et indemnise toutes les victimes, même si l'employeur est défaillant. Elle est un acteur majeur de la prévention des risques professionnels, autant pour des raisons éthiques (préserver la santé des salariés) qu'économiques (réduire le coût des sinistres).

Elle applique les orientations définies aux niveaux national et régional, par les partenaires sociaux de la branche ATMP, et participe ainsi au déploiement de la politique publique de santé et sécurité au travail. Elle intervient en priorité dans les secteurs où la sinistralité, immédiate ou différée, est élevée. Elle assure une veille sur les risques émergents et conçoit l'ingénierie de prévention permettant de préparer les orientations de demain.

Sa légitimité s'appuie sur les expertises de ses équipes, sa connaissance des entreprises, et sa capacité à agir en partenariat avec les autres organismes de prévention de la région. Sa gestion paritaire concourt à l'objectivité de ses recommandations et l'équité de ses décisions.

OPPBTP - ORGANISME PROFESSIONNEL DE PREVENTION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Centre d'affaires EXAPOLE — 275 Bd Marcel Paul — Bât D, 1er étage — 44800 ST HERBLAIN

02 40 49 68 02 — paysdelaloire@oppbtp.fr — www.preventionbtp.fr



Organisme référent de la branche BTP depuis 1947, l'OPPBTP a pour mission de sensibiliser les professionnels du bâtiment et des travaux publics à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

L'Organisme propose aux entreprises une gamme étendue d'outils pratiques pour évaluer et gérer les risques professionnels : le site www.preventionbtp.fr proposant, en plus d'informations pratiques et de témoignages, un service personnalisé et sécurisé de gestion de prévention en ligne, des formations, des sessions d'information, des guides thématiques, une publication mensuelle... Ces outils lui permettent de mener à bien ses missions de conseil (6500 actions par an), de formateur (15 000 stagiaires en formation professionnelle par an) et d'informateur en privilégiant la proximité aux entreprises grâce à 18 implantations régionales et 335 collaborateurs. L'OPPBTP a reçu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses sites.

MSA LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

33 Bd Réaumur — 85933 La Roche-sur-Yon Cedex 9

02 51 36 89 39 — sst.blf@msa44-85.msa.fr — www.msa44-85.fr



La MSA, deuxième régime de protection sociale en France, protège l'ensemble de la profession agricole. Elle s'appuie sur les valeurs du mutualisme, que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie, pour faire vivre les territoires ruraux.

SANTE PUBLIQUE FRANCE

*C/o ARS des Pays de la Loire — 17, boulevard Gaston Doumergue — CS 56233 — 44262 Nantes Cedex 2
02 49 10 43 62 — ARS-PDL-CIRE@ars.sante.fr — www.santepubliquefrance.fr*



Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Établissement public administratif sous tutelle du ministre chargé de la Santé, l'agence a été créée par le décret n° 2016-523 du 27 avril 2016 et fait partie de la loi de modernisation du système de santé (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016). Elle est issue de la fusion de l'InVS, de l'INPES, l'EPRUS et ADALIS. Santé publique France a pour mission de protéger efficacement la santé des populations autour de trois axes majeurs : anticiper et détecter les risques sanitaires, comprendre l'état de santé de la population, établir des actions de prévention et de promotion de la santé et répondre aux crises sanitaires.

ARS PAYS DE LA LOIRE

*17 bd Gaston Doumergue — CS 56 233 44262 Nantes cedex 2
02 49 10 40 00 — ARS-PDL-CONTACT@ars.sante.fr — www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr*



L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région, notamment la coordination des politiques publiques impactant la santé et la régulation du système de soins. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la promotion de la santé/prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

ARACT - ACTION REGIONALE POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

10 rue Treillerie — 49071 Beaucouzé

02 41 73 00 22 — paysdelaloire@anact.fr — www.paysdelaloire.aract.fr



L'ARACT, ressource régionale sur l'amélioration des conditions de travail, accompagne des entreprises régionales dans des démarches d'action sur les conditions de travail, produit des méthodes et met à disposition des outils innovants et transférables, organise des événements, des ateliers, des formations sur les conditions de travail. Les démarches développées par l'ARACT sont concertées, participatives et se concentrent sur les sujets émergents. Parmi les sujets traités : prévention de la pénibilité, des risques psychosociaux, Qualité de Vie au Travail, conduite des changements techniques et organisationnels.

ORS - OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

Hôtel de la région — 1, rue de la Loire — 44966 NANTES CEDEX 9

02 51 86 05 60 — accueil@orspaysdelaloire.com — www.santepaysdelaloire.com



L'ORS est un organisme scientifique indépendant, dont la principale mission est de produire et mettre à disposition des données sur l'état de santé des habitants de la région des Pays de la Loire et ses déterminants. De statut associatif, il est présidé par le Dr Denis Leguay. L'ORS est financé par l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional pour son activité de centre-ressources. Il réalise par ailleurs des travaux d'étude à la demande des acteurs locaux, sur des budgets spécifiques. L'activité de l'ORS est développée par une équipe permanente de 10 personnes dirigée par le Dr Anne Tallec, et bénéficie du concours de nombreux experts régionaux et nationaux.

MEDEF PAYS DE LA LOIRE

37bis, quai de Versailles – BP 81506 – 44015 NANTES

02 40 20 40 36 – medef@medef-paysdelaloire.fr – www.medef-paysdelaloire.fr



Le MEDEF Pays de la Loire assure la représentation, la promotion et la défense des intérêts des entreprises, à l'échelle de la région. Interlocuteur privilégié des instances régionales, il agit, communique et influence au service des entreprises et de la croissance régionale. Moteur d'alliances et de partenariats avec les autres organisations patronales régionales et les chambres consulaires, le MEDEF Pays de la Loire est fédérateur du tissu économique. Il est animateur d'un dialogue social interprofessionnel régional, voué au développement économique et à l'emploi, il milite et agit, pour développer l'attractivité de la région et la compétitivité de ses entreprises. Le MEDEF Pays de la Loire axe en priorité son action autour de 5 sujets phares : Emploi et la formation professionnelle, Fiscalité locale, Aménagement du Territoire et du Développement Durable, Ouverture à l'International, Accès à l'Innovation.

FRSEA - FEDERATION REGIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DES PAYS-DE-LA-LOIRE

14 avenue Joxé, CS 80646 – 49006 ANGERS Cedex 01

02 41 96 76 81 – frsea@agripl.fr



La FRSEA des Pays de la Loire est l'union des Fédérations départementales de syndicats d'exploitants agricoles de cette région et adhérentes à la FNSEA. Ces Fédérations représentent les employeurs agricoles.

FFB - FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT DES PAYS DE LA LOIRE

Zone Armor — 4 impasse Serge Reggiani — BP 60025 — 44801 SAINT HERBLAIN Cedex
02 40 20 19 70 — frbpd@paysloire.ffbatiment.fr — www.paysdelaloire.ffbatiment.fr



La Fédération Française du Bâtiment est une organisation professionnelle représentative des entreprises du Bâtiment, de toutes tailles et de tous les métiers. Sa vocation : défendre les intérêts collectifs et individuels du Bâtiment, accompagner les entreprises par la diffusion des actualités normatives et réglementaires, apporter une expertise aux chefs d'entreprises dans leur gestion quotidienne, assurer l'information et la formation des chefs d'entreprises et de leurs salariés.

La Fédération Française du Bâtiment apporte une information collective et un accompagnement individualisé adapté à la demande exprimée par l'entreprise et des besoins détectés, notamment sur les champs de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail. La Fédération représente dans les Pays de la Loire près de 2000 adhérents représentant 39 000 salariés.

CAPEB - CONFEDERATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT

1 Rue Louis Marin — 44263 NANTES

Loire-Atlantique : 02 40 08 99 60 — accueil@capeb-loireatlantique.fr — www.capeb-loireatlantique.fr

Maine-et-Loire : 02 41 36 83 68 — capeb@capeb49.fr — www.capeb-maineetloire.com

Mayenne : 02 43 49 38 00 — capeb@capeb-mayenne.fr — www.capeb-mayenne.com

Sarthe : 02 43 52 05 20 — contact@capeb-sarthe.fr — www.capeb-sarthe.com

Vendée : 02 51 62 38 74 — capeb@capeb-vendee.fr — www.capeb-vendee.com



La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'organisation professionnelle représentative des 380 000 entreprises artisanales du bâtiment en France. Elle se mobilise pour représenter, défendre, promouvoir les entreprises artisanales locales. La CAPEB les informe, les conseille et les accompagne sur l'ensemble de leurs problématiques (réglementaire, technique, de gestion, d'emploi, commerciale...). Dans les 5 départements de la région Pays de la Loire, ce sont près de 6500 entreprises qui bénéficient au quotidien de l'expertise d'une équipe active de proximité.

U2P - UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE

6 boulevard des Pâtureaux — 44985 Sainte-Luce-sur-Loire Cedex
02 40 20 40 36 — upa.paysdelaloire@wanadoo.fr — <http://u2p-france.fr/>



U2P des Pays de la Loire : organisation représentative de l'artisanat, du commerce et des professions libérales. Constituée des grandes familles de métiers que sont, le bâtiment, l'alimentaire, les services et la production, l'artisanat du TP et du paysage, mais également de la santé, du droit, de la technique et du cadre de vie. L'U2P fédère plus de 120 organisations professionnelles nationales. L'U2P des Pays de la Loire a pour mission de défendre les intérêts des entreprises de proximité et de les accompagner au quotidien.

UIMM - UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE DES PAYS DE LA LOIRE

02 51 62 47 02 — sollivier@uimv.fr — <http://interne.cfdt.fr/rewrite/site/3969/pays-de-la-loire.htm?idRubrique=5066>



L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie des Pays de la Loire représente les chambres syndicales professionnelles des départements de la région des Pays de la Loire (44, 49, 53, 72 et 85). Elles accompagnent au quotidien les TPE/PME de la métallurgie qui adhèrent à leurs structures respectives.

CGT - COMITE REGIONAL CGT PAYS DE LA LOIRE

Bourse du Travail — 14 place Louis Imbach — 49100 Angers
02 41 20 03 21 — cqtpaysdeloire@wanadoo.fr — cgt-paysdelaloire.org



...

CFDT - URI CFDT PAYS DE LA LOIRE

15D bd Jean Moulin — CS 40209 — 44102 Nantes cedex 4
02 40 44 66 40 — uri@paysdelaloire.cfdt.fr — <http://interne.cfdt.fr/rewrite/site/3969/pays-de-la-loire.htm?idRubrique=5066>



Accompagnement individuel et collectif, formation des adhérents et élus CFDT des entreprises, des mandatés dans les structures paritaires, sur la prévention et l'analyses des risques professionnels. Élaboration de revendications en lien avec l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les salariés.

SSTRN - SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE

2 rue Linné – BP 38549 – 44185 Nantes

02 40 44 26 00 – communication@sstrn.fr – www.sstrn.fr



Le Service de Santé au Travail de la Région Nantaise est une association d'employeurs créée en 1942, qui assure le suivi de la santé des salariés et la prévention santé travail auprès des entreprises du bassin d'emploi nantais. Ses missions : mener des actions de prévention santé au travail en entreprise ; conseiller les employeurs et les salariés afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail ; assurer la surveillance de l'état de santé individuel des travailleurs ; participer au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire. Avec un message clé : la prévention des risques professionnels est un facteur de progrès pour les chefs d'entreprise et leurs salariés. Répartis sur 12 centres, les 280 salariés du SSTRN travaillent au quotidien pour conseiller et accompagner 20 000 entreprises du bassin d'emploi nantais dans la préservation de la santé au travail de 245 000 salariés.

GIST44 - GROUPEMENT INTERENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL

28, rue des Chantiers – 44600 Saint-Nazaire

02 40 22 52 42 – contact@gist44.fr – www.gist44.fr



Le GIST service de santé au travail a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes, du fait de leur travail. Pour cela, nos équipes conduisent des actions pluridisciplinaires, ayant pour objectif de préserver la santé des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Ces équipes conseillent et accompagnent les entreprises et leurs salariés dans le domaine de la prévention, assurent la surveillance de leur état de santé, préviennent la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et participent au suivi et à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire. Dans ses 3 centres de Saint-Nazaire, La Baule et Pontchâteau, le GIST emploie 68 collaborateurs et œuvre pour la protection de la santé de 62 770 salariés suivis dans les 6600 entreprises du bassin d'emploi.

SANTE AU TRAVAIL 72

9 rue Arnold Dolmetsch — 72021 LE MANS CEDEX 2
02 43 74 04 04 — contact@st72.org — www.st72.org



Le ST72 service de santé au travail a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes, du fait de leur travail. Pour cela, nos équipes conduisent des actions pluridisciplinaires, ayant pour objectif de préserver la santé des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Ces équipes conseillent et accompagnent les entreprises et leurs salariés dans le domaine de la prévention, assurent la surveillance de leur état de santé, préviennent la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et participent au suivi et à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire. Le ST72 est porteur du dispositif SAMETH.

STCS - SANTE TRAVAIL CHOLET SAUMUR

34 Boulevard de la Victoire — BP 50008 — 49308 CHOLET Cedex
02 41 49 10 70 — m.bruand@sante-travail.net — stcs.sante-travail.net



Le STCS service de santé au travail a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes, du fait de leur travail. Pour cela, nos équipes conduisent des actions pluridisciplinaires, ayant pour objectif de préserver la santé des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Ces équipes conseillent et accompagnent les entreprises et leurs salariés dans le domaine de la prévention, assurent la surveillance de leur état de santé, préviennent la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et participent au suivi et à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire. Le STCS assure ces missions auprès des 7200 entreprises des arrondissements de CHOLET et SAUMUR (49) et des 81000 salariés qu'elles comptent (y compris salariés temporaires). Pour assurer ces missions, le service dispose de 90 collaborateurs répartis sur le territoire (dans 17 centres médicaux), au sein d'équipes médico-professionnelles.

SMINOV

28 Boulevard Jean Yole — 85300 CHALLANS

02 51 68 16 54 — sminov-santetravail@sminov.org — www.sminov.org



Le SMINOV, service de santé au travail du nord-ouest vendéen, a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes, du fait de leur travail. Pour cela, nos équipes conduisent des actions pluridisciplinaires, ayant pour objectif de préserver la santé des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Ces équipes conseillent et accompagnent les entreprises et leurs salariés dans le domaine de la prévention, assurent la surveillance de leur état de santé, préviennent la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et participent au suivi et à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire.

SATM - SANTE AU TRAVAIL EN MAYENNE

51 rue du Chef de Bataillon Henri Géret — CS 26151 — 53062 LAVAL CEDEX 9

02 43 59 06 60 — bruno.maurin@satm.fr — www.satm.fr



Le SATM service de santé au travail a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes, du fait de leur travail. Pour cela, nos équipes conduisent des actions pluridisciplinaires, ayant pour objectif de préserver la santé des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Ces équipes conseillent et accompagnent les entreprises et leurs salariés dans le domaine de la prévention, assurent la surveillance de leur état de santé, préviennent la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et participent au suivi et à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire. Le SATM est également porteur du dispositif SAMETH en Mayenne, pour le compte de l'AGEFIPH.

RESTEV - RESEAU SANTE AU TRAVAIL DE VENDEE

Impasse Newton – Les Oudairies – CS 80267 – 85007 LA ROCHE SUR YON cedex
02 51 37 06 68 – contact@restev.fr – www.restev.fr



Le RESTEV, service de santé au travail a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes, du fait de leur travail. Pour cela, nos équipes conduisent des actions pluridisciplinaires, ayant pour objectif de préserver la santé des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Ces équipes conseillent et accompagnent les entreprises et leurs salariés dans le domaine de la prévention, assurent la surveillance de leur état de santé, préviennent la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et participent au suivi et à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire ». Le RESTEV est au service de plus de 6800 entreprises adhérentes représentant près de 80 000 salariés.

SMIA - SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL D'ANGERS

25 rue Carl Linné BP 90905 – 49009 ANGERS CEDEX 01
02 41 47 92 92 – smia@sante-travail.net – smia.sante-travail.net



Le SMIA, service de santé au travail, a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes, du fait de leur travail. Pour cela, nos équipes conduisent des actions pluridisciplinaires, ayant pour objectif de préserver la santé des salariés tout au long de leur vie professionnelle. Ces équipes conseillent et accompagnent les entreprises et leurs salariés dans le domaine de la prévention, assurent la surveillance de leur état de santé, préviennent la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et participent au suivi et à la traçabilité des expositions et à la veille sanitaire. Le SMIA est par ailleurs porteur du dispositif SAMETH et a obtenu le renouvellement du marché en décembre 2016 pour 2 années.

FEDERATION DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL DES PAYS DE LA LOIRE

51 rue du Chef de Bataillon Henri G ret — CS 26151 — 53062 LAVAL CEDEX 9
02 43 59 06 60 — bruno.maurin@satm.fr — www.sante-travail-pdl.com



La f d ration des SSTI de la r gion des Pays de la Loire rassemble les services interentreprises de sant  au travail des 5 d partements lig riens. Elle a pour objectif de favoriser les  changes sur certaines th matiques communes entre les professionnels de sant  au travail des services adh rents et de repr senter ces services aupr s des interlocuteurs, notamment, institutionnels en r gion. Il s'agit d'une association de services respectant l'ind pendance juridique et op rationnelle de chacun de ses membres.

UNIVERSITE D'ANGERS

40 Rue de Rennes — 49035 Angers
02 41 96 23 23 — www.univ-angers.fr



Afin d'accompagner le vieillissement de la population de médecins du travail, l'Université d'Angers travaille à la formation de médecins collaborateurs et d'infirmiers en santé au travail, en développant des formations en alternance à vocation professionnalisante. Au plus proche des CHU d'Angers et Nantes, l'Université et sous le contrôle administratif et pédagogique de l'Université d'Angers, l'Unité de Formation Continue en Santé organise des enseignements et délivre des diplômes à finalité professionnelle, scientifique ou de formation continue. L'Université d'Angers est un "Organisme de DPC habilité à dispenser des programmes de DPC" pour l'ensemble des professionnels de santé.

IHIE - INSTITUT D'HYGIENE INDUSTRIELLE ET DE L'ENVIRONNEMENT CNAM PAYS DE LA LOIRE

165, rue de la Barre — CS 10844 — 49008 Angers cedex 1
02 41 66 10 66 — ihie@cnam-paysdelaloire.fr — paysdelaloire.cnam.fr/ihie-sset-ouest



L'Institut d'hygiène industrielle et de l'environnement est spécialisé dans les domaines de l'évaluation et la prévention des risques pour la santé, la sécurité des salariés et pour l'environnement. Au travers de ses différentes activités, il collabore avec des entreprises pour former des salariés sur des thématiques en lien avec l'évaluation et la prévention des risques professionnels et environnementaux (formation continue et formation diplômante, du Bac +2 au Bac+5). L'IHIE mène également des projets avec des bureaux d'études ou des structures institutionnelles sur la mesure des expositions professionnelles aux agents chimiques et biologiques.

CNAM PAYS DE LA LOIRE

25 boulevard Guy Mollet — 44311 Nantes cedex 3

02 40 16 10 10 — cnam@cnam-paysdelaloire.fr — www.cnam-paysdelaloire.fr

le cnam
Pays de la Loire

Le CNAM est un grand établissement d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il constitue un formidable outil au service du développement des actifs (salariés et demandeurs d'emploi), des entreprises, des territoires et de l'emploi. Il remplit trois missions principales : la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie ; la diffusion de la culture scientifique et technique ; la recherche appliquée. L'association de gestion du CNAM en Pays de la Loire (loi 1901) est organisée autour de sept centres et douze pôles spécialisés qui offrent des réponses de proximité, adaptées aux besoins de l'économie et de l'emploi locaux afin de favoriser la mobilité personnelle.

Contacts presse (PRST3 - Groupe communication)

Bénédicte DUCRET (Carsat) - 02 51 72 81 80 -
benedicte.ducret@carsat-pl.fr //

Jean-Philippe BOSSON (DIRECCTE)
02 53 46 78 63 - jean-philippe.bosson@direccte.gouv.fr

Eric PAYEN DE LA GARANDERIE (SSTRN)
02 40 44 26 88 - eric.payendelagaranderie@sstrn.fr